

Initiatives ministérielles

Dans le budget fédéral d'avril 1989, on a réduit de 2 millions de dollars les crédits affectés au Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. Bon nombre des groupes financés grâce à ce programme transmettaient des renseignements sur des questions touchant surtout les femmes et concernant entre autres l'hygiène de la reproduction. Ces groupes ont vu leurs fonds réduits de 15 p. 100. Le gouvernement fédéral ne peut pas continuer de se dérober aux responsabilités qu'il doit assumer dans le secteur de la santé en prétendant que cette question relève de la compétence des provinces. Si tel est bien le cas, pourquoi avons-nous une loi fédérale sur la santé qui garantit, entre autres, l'accessibilité et l'intégralité? C'est en effet ce que prévoit la Loi canadienne sur la santé.

• (1550)

Si la santé est uniquement du ressort des provinces, pourquoi le gouvernement fédéral continue-t-il d'intervenir dans ce domaine par le biais du financement des soins de santé? Pourquoi avons-nous un ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, qui comprend une direction générale de la promotion de la santé? Le gouvernement fédéral devrait appliquer les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé pour garantir l'accès à des services adéquats qui favorisent l'hygiène de la reproduction et la liberté de choix pour tous.

La question de l'avortement se concentre sur la moralité de l'avortement même. Ce qu'il faut examiner, toutefois, c'est la moralité d'un gouvernement qui n'hésite pas à restreindre l'accès à l'avortement sans chercher vraiment à savoir pourquoi l'avortement se pratique. Les politiques gouvernementales ont de lourdes conséquences: difficultés économiques, manque de planification, d'éducation et de services et risques liés à l'environnement et à la reproduction. Le gouvernement ne se préoccupe aucunement des femmes et des enfants. Il conçoit l'avortement comme une question politique, non une question humaine, et il refuse d'envisager les moyens d'empêcher les grossesses non désirées.

La prévention et le soutien sont les clefs qui ouvrent aux femmes des choix réels. Restreindre l'avortement, c'est limiter le choix sans s'attaquer aux causes du problème. Le projet de loi restreindrait l'accès à l'avortement, il ne diminuerait pas le nombre de grossesses non voulues ni d'avortements. Il rend l'avortement plus difficile, mais ne fait rien du point de vue de la prévention. Il établit

aussi un précédent en abordant la question des grossesses non voulues par le biais du droit pénal et non par celui de l'action positive. Le message que me livre le projet de loi, c'est qu'on ne peut faire confiance aux femmes. Il dit que les femmes ne sont pas des personnes intègres, qu'on ne peut croire qu'elles prendront les bonnes décisions dans leur propre vie.

Le projet de loi sur l'avortement accomplit autre chose. Il révèle aux Canadiens l'hypocrisie du gouvernement sur cette question. Le projet de loi n'assure pas l'égalité d'accès aux femmes de toutes les régions du Canada, à celles de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nord, des régions rurales de ma province, la Colombie-Britannique, des régions de l'Atlantique ou de Terre-Neuve.

Il ne leur facilite aucunement les choses. Ces femmes devront continuer d'aller dans les grands centres comme Montréal. Elles devront payer les frais du déplacement. Qu'en pensent les femmes pauvres, qui n'ont pas les moyens de faire le voyage? Quelle autre option ont-elles quand il n'existe pas de cliniques d'avortement dans leur propre région? Le projet de loi n'aide pas à réduire le nombre de grossesses non voulues. Criminaliser l'avortement n'aura certes pas pour effet de réduire le nombre de grossesses non désirées. Cette mesure ne ferait pas de nous une société qui aide les femmes et les enfants.

La question qui est en jeu est fondamentalement celle de l'émancipation et de l'égalité des femmes de notre pays. C'est une question qui touche toutes les femmes, qu'elles aient ou non envisagé un avortement, qu'elles aient ou non envisagé d'avoir des enfants. Pour elles, l'enjeu de cette question fondamentale est l'égalité.

Des voix: Bravo!

Mme Black: Je presse donc les députés des deux côtés de la Chambre d'écouter ce que leurs mères, leurs soeurs, leurs filles, leurs femmes ont à dire sur cette question. Elles la connaissent bien. Elles savent. Nous savons. Les femmes savent. Vous pouvez nous faire confiance. Je presse tous les députés de voter contre ce projet de loi au nom de toutes les femmes du Canada.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le débat, mais je voudrais avoir le consentement de la Chambre sur la motion suivante, qui est le fruit de discussions entre les trois partis:

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi 29 novembre 1989, elle ne reprenne ses travaux que le lundi 4 décembre 1989 à 11 heures.